

LE RÔLE DES ESCLAVES RROMS DANS LA VIE ÉCONOMIQUE DES PRINCIPAUTÉS ROUMAINES DE MUNTENIE ET DE MOLDAVIE

Silviu Petcu *

« L'expérience de tous les temps et de toutes les nations, s'accorde, je crois, pour démontrer que l'ouvrage fait par des esclaves, quoiqu'il paraisse ne coûter que les frais de leur subsistance, est au bout du compte le plus cher de tous ».

Adam Smith

*
Doctorant
en histoire

Au fil du temps, avec l'évolution de leur niveau de vie et d'instruction, les êtres humains quelque soit leur nationalité, développent une tendance commune à occulter les périodes du passé. La connaissance de certaines actions de leurs ancêtres pourrait modifier des représentations qui les valorisent aujourd'hui devant les autres .

Ainsi l'image d'une Roumanie, pays possesseur pendant 500 ans d'esclaves Rroms ne correspond pas à l'image véhiculée au cours de son histoire de tourments, d'un petit pays victime éternelle des grands empires et soumis à des grands efforts financiers et matériels de la part d'autres pays plus grands et plus forts. La réalité historique des 500 ans d'esclavage des Rroms dans les principautés roumaines, a été mise en évidence par les témoignages des différents voyageurs étrangers, hommes de culture et d'art, de passage par les principautés roumaines restées un des seuls lieux à cette époque en possession d'esclaves.

Comme une conséquence de cette tendance au déni de la période d'esclavage des Rroms par la société roumaine actuelle, il est apparu aussi un déni de l'apport à l'économie de ces principautés roumaines de cette minorité de Rroms appelés improprement Tsiganes suite à des confusions apparues à Byzance et reprises au moment de l'entrée des Rroms dans les territoires au sud du Danube.

Parmi les nombreuses théories et hypothèses avancées jusqu'à présent, il en est une qui soutient que les Rroms sont entrés comme hommes libres dans les territoires au sud du Danube et qu'ils ont gardé ce statut un certain temps. A un moment donné ils auraient perdu leur liberté, devenant ainsi esclaves.

Selon l'opinion des historiens, au commencement de l'esclavage, le prince régnant était le seul maître des esclaves Rroms. Le prince

régnant faisait des donations d'esclaves aux boyards et aux monastères. Ainsi, apparaissent trois catégories d'esclaves Rroms :

- a) les esclaves du prince régnant ou les *Tsiganes domnesti* (ou les *Tsiganes de la couronne*) qui formaient plusieurs catégories : les *Aurari* ou les *Rudari*, les *Băieși*, les *Lingurari*, les *Tsiganes Netofi* (nomades), les *Ursari* ;
- b) les esclaves des boyards ;
- c) les esclaves des monastères.

Les esclaves des boyards et les esclaves des monastères formaient les esclaves des particuliers. Ils étaient connus comme les *Tsiganes Casași* (ou *de Cour*) et les *Tsiganes de Ogor* (ou *de champs*)

Un des premiers documents, dont nous disposons, est le document de 1385 assez connu maintenant, concernant les esclaves Rroms émis par la chancellerie de Dan-Vodă (1384-1386). Dans ce document Dan-Vodă atteste une donation faite par son oncle au monastère Vodița, donation qui concernait, entre autre, 40 familles rroms. Un autre document de 1388 atteste une donation de 300 familles rroms faite au monastère Cozia par le prince régnant Mircea cel Batrân (en français Mircea le Vieux). L'opinion de plusieurs analystes est la suivante : si les princes régnants pouvaient faire des donations si importantes d'esclaves rroms, cela indiquerait que les Rroms étaient assez nombreux et présents depuis longtemps dans les principautés roumaines.

Pour avoir une vue d'ensemble sur le rôle des esclaves Rroms dans l'économie des principautés roumaines il est nécessaire d'y analyser le mode d'organisation de l'économie depuis le Moyen Age. Il est utile de connaître le nombre des esclaves Rroms tout en tenant compte des limites des sources documentaires concernant les statistiques de l'époque et de passer en revue les modalités qui permettaient d'obtenir des revenus générés par les esclaves Rroms.

Un des historiens qui a analysé les causes de l'esclavage des Rroms dans les principautés roumaines a été P. N. Panaitescu. Cet historien disposait de l'avantage d'avoir des connaissances dans le domaine économique, connaissances utilisées pour formuler ses théories. Il considère que la cause principale de l'apparition de l'esclavage des Rroms est liée à des nécessités économiques aiguës des principautés roumaines. En même temps qu'elles perdent certaines positions importantes point de vue stratégique, militaire et économique, elles perdent aussi progressivement leur place sur le marché des échanges commerciaux européens. De cette façon, l'essor économique dont elles jouissaient jusqu'alors décline très vite. Les principautés roumaines disposaient de l'accès au Danube et à la Mer Noire, ces accès constituaient deux importantes possibilités pour le transport de

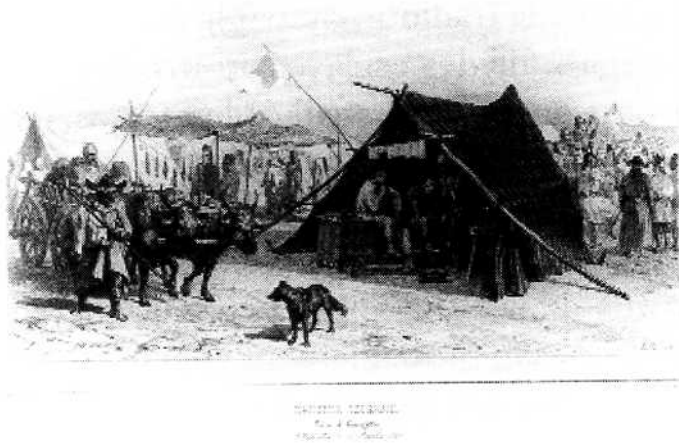
la marchandise et positionnait les principautés dans le circuit commercial entre l'Europe centrale et l'Orient. La situation change radicalement en 1484 et 1540 quand les ports roumains du Danube et de la Mer Noire sont occupés par les Turcs. Tous les échanges commerciaux passent sous le contrôle ottoman.

Les mécanismes économiques des pays roumains fonctionnaient bien jusqu'alors grâce à leur position géographique sur les routes commerciales des caravanes. Après la conquête ottomane, une période de crise économique s'installe. Une situation à l'intersection de grandes routes commerciales générait autrefois la création de nombreuses petites affaires très florissantes dans les métiers artisanaux exercés par les artisans étrangers. Ils assuraient la maintenance des caravanes, la fabrication et la réparation des armes, d'outils et d'autres objets métalliques.

Cette image de prospérité économique s'efface au fur et à mesure que les pays roumains perdent l'avantage des territoires de transit commercial. L'Empire ottoman commence à imposer aux Roumains des obligations et des taxes de plus en plus lourdes. Dans cette situation de crise économique, la présence d'une force de travail gratuite sur le territoire des principautés devient intéressante pour le prince régnant et pour les boyards.

La crise économique décourage les artisans étrangers et une grande partie d'entre eux part vers d'autres pays plus attractifs. Après leur départ beaucoup de métiers se trouvent sans personnel qualifié, surtout dans le travail des métaux. Une grande partie des Rroms possédait des compétences artisanales. Ils étaient reconnus comme de très bons forgerons, ils seront donc utilisés pour assurer les ressources de l'économie féodale. Compte tenu de leur grande mobilité, la seule solution pour les boyards d'obliger les Rroms à rester sur leur domaine était de les rendre esclaves.

Comme indiqué plus haut, depuis 1385 les documents de la Cour princière attestent l'existence de donations d'esclaves tsiganes aux boyards et aux monastères. Les donations de centaines de familles tsiganes montrent que leur nombre était assez important. En 1857 en Munténie vivaient 2.330.760 personnes, dans les statistiques officielles concernant le nombre des Rroms émancipés sont enregistrés 166.335 personnes et en 1859 pour les 2.130.600 d'habitants, sont enregistrés 160.050 Rroms émancipés. En Moldavie en 1859 la population recensée était de 1.463.927 personnes dont approximativement 100.000 était des Tsiganes émancipés. Analysant toute les statistiques concernant les Rroms dans la période 1830-1860 le nombre des Rroms en Munténie et Moldavie était d'approximativement 200.000-250.000 personnes. Soit approximativement 7% de la



Barbier rrom à la faire de Giurgiu
(Munténie 11 juillet 1837)
Auguste Raffet (1804-1860)

population totale du pays.

Toutes ces statistiques montrent l'existence d'une importante force de travail gratuite à la disposition de l'Etat et des particuliers. Cette force de travail gratuite était porteuse de divers revenus qui aidaient au bon déroulement des autres activités de l'économie nationale roumaine. Dans les principautés roumaines les esclaves constituaient la force de travail la moins chère et la plus sûre. Les esclaves étaient liés par leur statut juridique au domaine et à son propriétaire. Depuis le commencement de leur esclavage, les Roms ont constitué une importante source de revenu pour leur maîtres. Jusqu'à la moitié du XVIII^{ème} siècle les boyards étaient très intéressés par l'achat des esclaves rroms. L'importance économique des esclaves Rroms est mise en évidence par les prix des transactions. Les lois du pays considéraient les esclaves rroms dans les biens immeubles. Ils pouvaient être changés, vendus ou donnés selon la volonté des maîtres, et parfois ils étaient utilisés comme unité d'échange. Leur prix était variable selon leur âge, leur état de santé et par l'importance du travail qu'ils devaient accomplir. Les esclaves rroms avaient une grande importance dans le patrimoine du maître.

La vente des esclaves rroms était faite à si grande échelle que dans la première moitié du XIX^{ème} siècle leur valeur dépendait de leur poids. Le kilogramme de chair de rrom se vendait pour 2 pièces d'or ; même les nourrissons se vendaient en rapport de leur poids. Pour chaque individu vendu, jeune ou âgé, celui qui pesait recevait 1/2 pièce d'argent. Les esclaves Rroms qui maîtrisaient des métiers recherchés dans les cours des boyards : les cuisiniers, les musiciens, n'étaient pas vendus en rapport de leur poids. Ils étaient achetés à part en fonction de leur métier.

Dans la période qui précède l'abolition de l'esclavage, les Rroms

deviennent une marchandise comme toutes les autres marchandises. Dans les grandes villes sont organisées des grandes licitations où des centaines d'esclaves sont vendus sans tenir compte d'aucune limite imposée par la tradition ou par la loi.

Parmi les obligations des esclaves rroms, les plus importantes, en dehors des prestations de travail obligatoires, étaient les taxes. Le "*Țigănărit*" était un impôt sur les Rroms des boyards et des monastères. Les boyards et les monastères devaient payer deux pièces d'or pour chaque Rrom. C'était un élargissement de l'impôt déjà payé par tous les Rroms de la Couronne. Le "*țigănărit*" a été introduit par Nicolae Mavrocordat, probablement en 1711, comme impôt exceptionnel, "pour le besoin du pays", et a été annulé en 1714. Mihail Racoviță l'a réintroduit à son tour mais le 23 octobre 1725, il l'a supprimé suite aux mécontentements des boyards et des monastères. Evidemment, le prince régnant était favorable au principe d'une large collecte d'argent pour satisfaire ses besoins. Ainsi, les tentatives d'introduction de cet impôt furent nombreuses à différentes époques. Même si les Rroms des boyards et des monastères furent exonérés de l'impôt, les Rroms de la couronne restèrent soumis aux taxes de l'Etat.

Le nombre des esclaves rroms de la couronne était assez élevé, par conséquent les revenus apportés à la couronne étaient aussi élevées. Selon des statistiques financières réalisées en 1810, le revenu obtenu par la Munténie de la part des 3427 familles d'esclaves rroms de la couronne (soit en multipliant par 5 qui était l'indice de la famille pour l'époque, 17.135 personnes) comptait pour, 3000 dramuri d'or, des 700 000 taleri.

En Moldavie, en 1810, la couronne détenait 1878 familles d'esclaves Rroms (soit 9390 personnes). Les statistiques financières de la Moldavie montrent qu'en 1806 les Rroms de la couronne apportaient un revenu annuel de 25000 lei. En 1810 l'Etat leur a fixé des obligations égales à la somme obtenue pour le louage pendant plusieurs années aux particuliers, soit 125000 lei. Si les revenus de la Moldavie en 1810 étaient de 2411464,48 lei, il résulte que les esclaves rroms de la couronne contribuaient pour 5,18% à leur réalisation.

Grâce aux taxes imposées aux esclaves rroms les princes régnants achetaient des villages et des domaines pour agrandir leur patrimoine. En 1812 le dignitaire chargé de la collecte des impôts pour le prince régnant était payé avec le surplus qui restait après la paye des taxes collectées aux Rroms pour la couronne. Les revenus du dignitaire étaient de 53.150 piastri. Nous pouvons évaluer la somme totale des taxes collectées aux Rroms si le surplus était de 53.150 piastri (1 piastru = 0,23-0,33 francs).

Dans le registre des revenus et des dépenses de l'année 1827, parmi les sommes reçues par le prince régnant nous trouvons inscrites les taxes collectées aux Rroms de la couronne, elles s'élevaient à 112.747 lei (en Munténie), somme assez importante si nous la comparons avec la somme de 78.500 lei obtenue pour l'exportation des cochons, activité importante à l'époque.

Dans une loi de 1833, il est précisé que les esclaves rroms de l'Etat seront obligés, en dehors de la taxe de 30 piastri payé par chaque esclave chaque année, et en dehors de la dixième partie de la taxe par chaque esclave, de travailler 6 jours par an pour les travaux publics. Cette dixième partie de la taxe payait l'honoraire du nazir, le boyard chargé de la collecte des taxes imposée aux Rroms.

Autre taxe payé par les esclaves rroms : un leu pour chaque Tsigane marié et $\frac{1}{2}$ leu pour chaque Tsigane célibataire, taxe utilisée pour l'entretien des écuries de la couronne, collectée aux Rroms artisans qui habitaient dans des bourgades.

Michel de Kogalnitchan dans son esquisse, nous laisse l'information que les Tsiganes de la couronne : les Rudari ou Aurari, les Ursari ou danseurs d'ours, les Lingurari, les Lăieși, paient au gouvernement un tribut annuel de vingt à trente piastres, c'est-à-dire sept à dix francs. Nous constatons jusqu'ici que les esclaves Rroms des principautés roumaines Munténie et Moldavie apportaient d'importantes liquidités financières nécessaires aux budgets des principautés par les transactions des esclaves rroms et par les taxes collectées aux esclaves rroms. Il ne faut pas oublier les métiers et les travaux exécutés par les esclaves Rroms qui aidaient aussi au bon déroulement des autres activités de l'économie des principautés.

Leur métier attitré était le travail de métaux. Au Moyen Age, le travail du fer était une occupation réservée presque en exclusivité aux Rroms. Une des occupations principales des esclaves Rroms était de confectionner des outils en fer, des fers à cheval, des clous, des armes, des armures, pour le besoin des domaines féodaux, des paysans ou de l'Etat. Certains groupes rroms, notamment les Laiesi, se sont spécialisés dans ce métier, jusqu'au début du XIX^{ème} siècle. Les Ursari confectionnaient aussi des petits objets en fer (des couteaux, des haches, des serrures). Les esclaves qui travaillaient le fer étaient indispensables à chaque domaine féodal. Ils pratiquaient le travail du fer dans les ateliers de la cour ou sur le domaine du maître, ou encore à la périphérie de la ville dans des ateliers qui leurs appartenaient. Certaines groupes d'esclaves maréchaux ferrands qui appartenaient soit à la couronne, soit aux particuliers (boyards ou monastères) étaient laissés libres de voyager dans le pays pour trouver du travail dans des villages ou des villes. En même temps, cela revenait moins

